



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2021/DRAES/CROUSLORRAINE-Elections/10

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-12, R822-12-1 et R822-12-2 ;

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

VU le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

VU l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU la note du 31 août 2021 relative à l'organisation des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU les arrêtés rectoraux en date du 23 septembre 2021 et du 8 octobre 2021 portant composition de la commission électorale relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous Lorraine ;

VU l'arrêté rectoral du 18 novembre 2021 relatif à la validité des listes de candidats.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du bureau de vote électronique pour le collège « Lorraine Sud » est la suivante :

Président, représentant le recteur de région académique :

Monsieur Rémy MERTENS

Secrétaire, représentant de l'administration du Crous Lorraine :

Monsieur Antoine BALTHAZARD

Représentants des listes de candidats :

- Pour la liste « UNI, Etudiez on s'occupe du Crous ! » : Madame Apolline BERG, titulaire – Madame Jad BENGRINA, suppléante,

- Pour la liste « UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques ! » : Monsieur Antoine PARMENTIER, titulaire – Madame Lilia GUEGUEN, suppléante,

- Pour la liste « Fédération syndicale étudiante » : Madame Mélissa MIOT, titulaire – Monsieur Valentin BOUREL, suppléant,

- Pour la liste « Bouge ton CROUS avec Fédélor et tes associations » : Madame Pheakdey TOUCH, titulaire – Monsieur Enzo ZUDAS, suppléant.

ARTICLE 2 :

La composition du bureau de vote électronique pour le collège « Lorraine Nord » est la suivante :

Président, représentant le recteur de région académique :

Monsieur Rémy MERTENS

Secrétaire, représentante de l'administration du Crous Lorraine :

Madame Véronique HACQUARD

Représentants des listes de candidats :

- Pour la liste « UNI, Etudiez on s'occupe du Crous ! » : Monsieur Victor MOULET, titulaire – Madame Nour RAHAL, suppléante,

- Pour la liste « UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques ! » : Monsieur Jérémie SPIEGEL, titulaire – Madame Elisa KERMOUCH, suppléante,

- Pour la liste « Fédération syndicale étudiante » : Monsieur Tom GERARD, titulaire – Madame Anna EWELS, suppléante,

- Pour la liste « Bouge ton CROUS avec Fédélor et tes associations » : Madame Léa DA MOTA, titulaire – Madame Anna CHAMPEAUX, suppléante.

ARTICLE 3 :

La composition du bureau de vote électronique centralisateur est la suivante :

Président, représentant le recteur de région académique :

Monsieur Rémy MERTENS

Secrétaire, représentante de l'administration du Crous Lorraine :

Madame Véronique HACQUARD

Représentantes du bureau de vote électronique du collège « Lorraine Sud » :

- Pour la liste « UNI, Etudiez on s'occupe du Crous ! » : Madame Apolline BERG, titulaire,
- Pour la liste « Bouge ton CROUS avec Fédélor et tes associations » : Madame Pheakdey TOUCH,

Représentants du bureau de vote électronique du collège « Lorraine Nord » :

- Pour la liste « UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques ! » : Monsieur Jérémy SPIEGEL, titulaire,
- Pour la liste « Fédération syndicale étudiante » : Monsieur Tom GERARD, titulaire.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et la directrice générale du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 19 novembre 2021

Pour le Recteur
de la région académique Grand Est
Pour le secrétaire général de la région académique Grand Est
Par délégation
La secrétaire générale adjointe de la région académique Grand Est
Directrice du pôle enseignement supérieur



Hélène IGGERT

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.